Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260709-DEL2026107-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 09 juillet 2026*

Référence : 2026107

Objet : **Subvention / Échanges scolaires, voyages d'études 2026/ 2027**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 23
Procurations : 6

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, MEVELLEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, EZANO Mathys , NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane,
Pouvoirs : **CHAPRON Sophie** à KLEIN Fabrice , **GILLARD Pascale** à NAOUR Nicole, **CARARON Grégory** à FOLLO Anthony, **ASENSIO Marie-Laure** à GILLMANN Julie, **GERAY Laurent** à BOUTRUCHE Marc, **LE MARRE Danielle** à LE DELLIOU Stéphane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 juin 2026,

La commune de Quéven attribue chaque année une subvention* aux familles quévenoises dont les enfants participent à des voyages d'études, des échanges scolaires dans le cadre des activités pédagogiques des établissements secondaires fréquentés, d'une durée minimum de 3 jours.

En 2025, cette subvention était de 50 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Maintient pour l'année scolaire 2026/2027, le montant de la subvention forfaitaire aux familles quévenoises dont les enfants participent à des échanges scolaires ou voyages d'études (enseignement secondaire), à 50 € par jeune.**

**Par jeune, par année scolaire, 1 subvention maximum*

A Quéven, le 09 juillet 2026

Anthony Follo, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260709-DEL2026107-DE